

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA BAIE PLACENTIA (T.-N.)—LES PRÊTS AUX PÊCHEURS VICTIMES DE LA POLLUTION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je ne suis pas parvenu à attirer votre attention plus tôt. Puisqu'il s'agit d'une affaire très urgente pour les personnes intéressées, Votre Honneur me permettrait-elle de poser une question au ministre des Pêches et Forêts?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne m'y oppose pas si la Chambre y consent. Je voudrais signaler au député qu'il n'est pas le seul que la présidence a négligé au cours de la période des questions orales. Nous essayons d'entendre le plus de députés possible, mais si les questions sont longues, de même que les réponses, quand arrive la fin de la période, certains députés sont inévitablement négligés. Toutefois, si la Chambre n'a pas d'objections, le député pourrait sans doute poser sa question.

Des voix: D'accord.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il donner plus de détails au sujet de la déclaration qu'il a rendue publique juste avant le déjeuner, et selon laquelle on accorderait de l'aide aux pêcheurs de Ste-Marie et de la baie Plaisance, à Terre-Neuve, qui sont privés de leurs moyens d'existence à cause de la pollution qui sévit dans leur région. Nous dirait-il si l'on songe à indemniser d'une façon ou d'une autre les pêcheurs frappés par la pollution?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries et des Forêts): Monsieur l'Orateur, nous avons dépêché des fonctionnaires dans la région pour déterminer la gravité des dommages et leur effet sur les revenus des pêcheurs. Le gouvernement a l'intention de consentir des prêts pour contrebalancer cette baisse de revenus, de sorte que les pêcheurs n'aient pas à souffrir de l'interruption de la pêche. Nous espérons, bien entendu, être en mesure de récupérer ces fonds plus tard des premiers responsables de la pollution.

M. Carter: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, dans sa déclaration, a signalé que son ministère avait pris des mesures rigoureuses afin qu'il n'y ait pas de pêche dans les eaux contaminées. Le ministre pourrait-il assurer aux députés que

l'usine qui aurait causé la pollution demeurera fermée jusqu'à ce que le problème soit résolu.

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, nous sommes constamment en relation avec la direction de l'usine. Il faudra peut-être faire des tests. Je peux vous assurer que l'affaire est suivie de près.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ACCORD SUR L'ATTRIBUTION DU TEMPS DURANT LES TRAVAUX DES SUBSIDES

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement au sujet d'une motion dont la Chambre sera saisie d'un moment à l'autre. Il a été entendu avec les leaders à la Chambre que le temps attribué aux discours sera réparti de la façon suivante: le motionnaire aura droit à 30 minutes ainsi que le ministre qui lui donnera la réplique au nom du gouvernement; le principal porte-parole du Nouveau parti démocratique et du Ralliement créditiste auront droit à 20 minutes chacun, et tous les autres orateurs, à 10 minutes. Ainsi, un plus grand nombre de députés pourront participer au débat. Si cette proposition est jugée acceptable, elle pourrait être considérée comme un ordre de la Chambre pour ce débat.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, la proposition a été agréée. Maintenant, le premier ministre nous dirait-il s'il y aura des changements demain ou la semaine prochaine dans le programme des travaux de la Chambre? Les travaux de demain seront-ils ceux qui ont été annoncés hier soir?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est entendu que nous entamerons demain l'étude du bill sur les langues officielles et que le débat pertinent se poursuivra à moins d'avis contraire.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quant à la déclaration au sujet de l'entente conclue pour le temps de parole aujourd'hui, je dois dire que l'annonce du ministre découle véritablement de nos négociations collectives là-dessus. J'aimerais toutefois clairement expliquer qu'il ne faudrait pas considérer comme un précédent à toujours observer cette discrimination à l'endroit du temps accordé aux chefs des deux grands et des deux petits partis de ce côté-ci de la Chambre. Nous l'acceptons et nous l'approuvons aujourd'hui, sous cette réserve.